

Le Luxembourg voudrait couper les vivres à l'Église

CULTES En Belgique, le débat sur le financement est enterré

► Le gouvernement luxembourgeois voudrait arrêter de financer les cultes en dix ans.

► Une idée qui pourrait essaimer en Belgique ?

Plus de financement des cultes d'ici dix ans ! C'est une réforme plutôt radicale que pourrait bien connaître le grand-duché du Luxembourg. Un bouleversement toujours au conditionnel. Le nouveau gouvernement, désireux de tourner la page sociale-chrétienne, entend en effet réformer en profondeur le financement des cultes. Alors que le référendum prévu en mai 2015 doit notamment questionner les citoyens à ce sujet, le gouvernement pourrait bien trancher avant la consultation populaire. L'idée sur la table est une diminution annuelle de 10 % du salaire des officiers du culte jusqu'à l'arrêt complet de tout financement public d'ici dix ans. Les dons religieux seraient en contrepartie défiscalisés.

Un tel bouleversement chez nos voisins directs influencerait-il le débat belge, mis au frigo depuis plusieurs années ?

Les réalités luxembourgeoise et belge comptent de nombreuses différences, comme l'explique Jean-François Husson, coordinateur de l'Observatoire des relations administratives entre les cultes, la laïcité organisée et l'État (Oracle). D'un point de vue constitutionnel d'abord, le financement des cultes est régi par des conventions au Luxem-

bourg, plus faciles à modifier qu'un article inscrit dans la Constitution, comme c'est le cas de l'article 181 en Belgique. Ensuite, en Belgique, la laïcité a voulu être reconnue et, dispose donc aussi de subventions, à l'instar des cultes. « *Il n'y a pas de revendications de ce type au Grand-Duché, souligne Jean-François Husson. Au contraire, les laïques y sont opposés car cela ne peut qu'enterrer le système du financement.* »

L'objectif poursuivi par le gouvernement luxembourgeois est finalement bien d'en arriver à une séparation Église/État qui n'existe pas réellement actuellement. Enfin « *notre système belge a aussi témoigné d'une ouverture bien plus précoce aux autres cultes et en particulier à l'islam,* ajoute Caroline Sägesser, du Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité (Cierl) de l'ULB. *En Belgique, la séparation entre l'Église et l'État est établie, le système est moins inégalitaire et il y a donc moins de pression de la part de groupes laïques pour mettre fin au financement* », conclut la professeure.

En fait, les cultes les plus influents auprès de la sphère politique n'ont pas grand-chose à gagner à une quelconque réforme. L'Église catholique, qui perd des plumes jour après jour, reste de loin le culte le plus financé, tandis que la laïcité arrive en seconde position.

Résultat : « *Aujourd'hui, cette question a complètement disparu de l'agenda politique* », pointe Caroline Sägesser. Une éventuelle réforme des cultes n'est

même plus évoquée dans l'accord de gouvernement, alors qu'elle l'était toujours dans le précédent. Dans les années 90 et jusqu'au début des années 2000, deux commissions d'experts avaient pourtant été chargées d'y réfléchir. Ils avaient ainsi évoqué la piste d'un impôt philosophiquement dédicacé, inspiré du modèle italien. Le dernier rapport, datant de 2007, proposait surtout de revoir les processus de reconnaissance et de financement, qui reposent actuellement sur un pouvoir discrétionnaire et non sur des critères coulés dans la loi. Entre-temps, la réforme de l'État a dispersé les compétences liées aux cultes entre les différents niveaux de pouvoir. Et le sujet, en plus d'être sensible, ne fait plus recette en campagne.

Est-ce dire que le système belge ne gagnerait pas à être réformé ? Pas si vite ! Jean-François Husson pointe avant tout un grand « *miemac* » qui crée notamment d'importantes différences de traitement entre un curé licencié, un délégué laïque ou un imam.

Louis-Léon Christians, président de l'Institut de recherche pluridisciplinaire Religions, Spiritualités, Cultures, Sociétés de l'UCL, s'étonne aussi du grand écart entre « *un Grand-Duché qui s'active et notre gouvernement fédéral qui oublie* ». S'il espère que le dynamisme de nos voisins ramène le débat chez nous, il émet des réserves sur la manière : « *Supprimer complètement le financement, c'est favoriser les Églises les plus riches et encourager les moins nanties à chercher des fonds à l'étranger...* » ■

EN CHIFFRES

240 millions

Les cultes coûtent 57 millions à l'État du Grand-Duché. Et chez nous ?

► Au total, l'État (le fédéral mais aussi les Régions) dépense 240 millions d'euros pour le financement des cultes.

► Les salaires des officiers de culte, payés par le fédéral, représentent 106 millions.

► Les frais de fonctionnement et de construction/rénovation supportés par les Régions représentent 125 millions. Les fabriques d'église et autres frais font grimper la note de 9 millions.

► Le financement se répartit entre les différents cultes de la manière suivante : 82 % pour l'Église catholique, 10 % pour les laïques, 2,9 % pour les protestants, 2,8 % pour les musulmans et 1 % pour les orthodoxes. Les juifs, anglicans et bouddhistes constituent moins de 1 %.

ELODIE BLOGIE